

Avis public de révision de la liste électorale

Municipalité : Saint-Stanislas

Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, Caroline Gagnon, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le 2 octobre 2025. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
 2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
 3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin :
 - vous avez 18 ans accomplis;
 - vous avez la citoyenneté canadienne;
 - vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
 - vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.
 - De plus, le 2 novembre 2025 vous devez remplir l'une des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.
- NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente d'élection.
4. Vous pourrez consulter la liste électorale aux jours et aux heures indiqués ci-dessous. Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, vous pourrez aussi y présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision, qui siège à cet endroit.

953, rue Principale, Saint-Stanislas, QC, G8L 7B4

Le 15 octobre 2025 de 17 h à 20 h
Le 16 octobre de 9 h à 12 h
 5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse du domicile précédent de cette personne et présenter deux documents : l'un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
 6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

953, Rue Principale, Saint-Stanislas, QC, G8L 7B4
418-276-4476 ou 418-879-0286

Votre domicile n'est pas dans la municipalité?

Si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise, vous devez vous adresser à la présidente d'élection pour effectuer une demande d'inscription. Si vous êtes copropriétaire, cooccupant, vous devez produire une procuration auprès de la présidente d'élection.

Lors de l'élection du 2 novembre, vous pourrez voter pour le préfet, en même temps, si vous êtes inscrite ou inscrit sur la liste électorale de votre municipalité et que votre domicile est sur le territoire de cette municipalité.

Comme indiqué si vous avez une inscription, modification ou radiation à faire sur la liste électorale, vous devrez le faire auprès de la commission de révision de votre municipalité. Si vous avez des questions concernant l'élection du préfet communiquer au 418-276-2131 poste 4243 ou President.election@mrcmaria.qc.ca


Caroline Gagnon, Présidente d'élection

Saint-Stanislas, le 3 octobre 2025